



## Postulat Flütsch Catherine

### POUR DES ROUTES SÛRES POUR TOUS À ANTAGNES !

Dans les communications du Conseil communal du 7 avril dernier, M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET a annoncé que la Municipalité avait décidé de clore le dossier « zone 30 à l'heure » à Antagnes, parce qu'une majorité des personnes présentes à l'Assemblée Générale 2016 de l'Association des Intérêts d'Antagnes n'y était pas favorable. C'est bien dommage, car il reste à Antagnes des habitants qui souhaitent une zone 30 ou au moins une route plus sûre traversant le village. Pour éviter un transit inutile à travers Antagnes, la Commune a, pour sa part, installé sur la Route de Villars une interdiction de tourner à gauche à la hauteur de Glutières. Cette mesure, pourtant jugée efficace par les riverains des routes de transit, va très probablement être supprimée aussi, une majorité des membres présents à la dernière assemblée de l'AIA (16 juin 2017) ayant conclu que cette mesure, même si elle avait des effets positifs pour certains, était surtout très contraignante pour tous les Antagnoux qui ne peuvent plus rentrer normalement chez eux en descendant de Villars.

Malgré la patience et les réflexions de tous, y compris de la Commune qui a effectué des comptages, installé régulièrement un radar sympathique, reçu les représentants de l'AIA, nous voici donc à nouveau à la case départ. Pas de zone 30 donc, ni, selon toute vraisemblance, de déviation qui permettrait de limiter le trafic par Antagnes. Quelle frustration pour celles et ceux, les parents de jeunes enfants et les promeneurs surtout, qui espèrent depuis de nombreuses années des routes plus sûres au village. A Antagnes, comme ailleurs, il y a toujours et encore des conducteurs qui roulent à 50 km/heure, parce que c'est autorisé, même si les routes du village ne le permettent pas vraiment ou qui pensent qu'un panneau 50 rime avec « autorisation de rouler à 50 » plutôt qu'avec « limitation à 50 » et qui obligent régulièrement les piétons à « sauter dans le talus » pour éviter de se faire « aplatis » ! Si une zone 30 et une interdiction de tourner n'arrivent pas à mettre tout le monde d'accord, on peut peut-être penser à d'autres moyens pour ralentir et réduire le trafic dans le village.

A la dernière séance du Conseil Communal de la législature 2011-2016, le futur Syndic Patrick TURRIAN avait mentionné, je cite, « que la plupart des programmes politiques de la dernière campagne s'accordaient pour dire que les routes qui traversent nos villages devaient être revues afin de les rendre plus conviviales et agréables pour les piétons. » Il a ajouté que « cette optique [était] aussi celle de la nouvelle Municipalité qui étudiera toutes les propositions d'adaptation par rapport aux traversées de localités, que ce soit par des aménagements urbains routiers, par la création de chicane ou autre. »<sup>1</sup> Je souhaite donc que la Municipalité propose au village d'Antagnes des mesures qui augmenteraient la sécurité de ceux qui fréquentent ses routes, en particulier les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus scolaire, les jeunes qui vont à l'école en vélomoteur ou encore les promeneurs du dimanche et de la semaine, et ce principalement sur les axes les plus fréquentés, c'est-à-dire la Route d'Antagnes, le Chemin des Plumasses et la Route du Pissot. Ces mesures pourraient remplacer la « zone 30 » qu'Antagnes n'obtiendra finalement pas.

<sup>1</sup> PV du Conseil communal du 3 juin 2016, p. 8.

CONSEIL COMMUNAL  
OLLON

Parmi les aménagements possibles, on pourrait imaginer des pots de fleurs en guise de chicanes qui obligerait les conducteurs à ralentir, des miroirs qui permettraient de repérer assez tôt les autres usagers de la route, piétons compris, là où la visibilité est insuffisante ou encore des marquages au sol ou un revêtement bicolore qui inciteraient les véhicules à mieux partager la route avec les piétons. Les lignes blanches imprimées au Carrefour de la Dîme remplissent d'ailleurs très bien le rôle qu'on leur a demandé de jouer. Les automobilistes ne les franchissent que très rarement et elles garantissent un endroit sécurisé aux enfants qui attendent le bus ou en sortent. Une route semée de chicanes serait bien évidemment moins attractive aussi pour les automobilistes en transit qui coupent par Antagnes pour se rendre de Villars à Bex ou en Valais.

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur des aménagements possibles de la Route d'Antagnes, du Chemin des Plumasses et de la Route du Pissot dans le but d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces axes. Ces aménagements auraient pour but de ralentir le trafic et par la même occasion de rendre le village d'Antagnes moins attractif pour le trafic de transit.

SOUHAIT

- souhaite une prise en considération immédiate  
 renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE